



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire



Séance du **Jeu**di 30 Janvier 2020

Nombre de membres en exercice : **85**
 Nombre de membres présents : **57**
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : **7**
 Nombre de membres excusés : **0**
 Nombre de membres absents : **21**

Date de convocation :
24 janvier 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en
 Sous-Préfecture de Vire le :

4 FEV. 2020

Et Publication le :

4 FEV. 2020

L'an 2020, le 30 janvier à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages à la mairie de Vire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le 24 janvier 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 24 janvier 2020.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.5 - Politique de la Ville-Habitat-Logement

Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du pôle de proximité de Condé - Versement de subventions

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAUT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
M. Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Christiane PORTIER	x				
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Jean-Pierre BINET	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. David MADELAINE					x
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET		x : représenté par M. Bernard BENOIST			
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Blaise MICARD					x
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUAULT			
NOUES-DE-SIENNE					
M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD	x				
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS				X : M. Joseph FAINS	
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT	x				
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

PONT-BELLANGER

Monsieur Christian MARIETTE

x

SAINT-AUBIN-DES-BOIS

M. Jean-Claude TROCHON

x

SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU

Mme Catherine GARNIER

x

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Nicole BEHUE

x

M. Alain DECLOMESNIL

x

M. Régis DELIQUAIRE

x

Mme Nathalie DESMAISONS

x

Mme Julie DUBOURGET

X :
Mme Nathalie DESMAISONS

M. Didier DUCHEMIN

x

M. Gérard FEUILLET

x

M. Marc GUILLAUMIN

x

M. Francis HERMON

x

Mme Sonja JAMBIN

X : M. Alain DECLOMESNIL

M. Jean-Marc LAFOSSE

x

M. Edward LAIGNEL

x

M. André LEBIS

x

Mme Bérengère LÉBOUCHER

x

Mme Colette LESOUEF

x

M. Claude MAIZERAY

x

Mme Natacha MASSIEU

x

M. Michel MOISSERON

x

Mme Monique PIGNE

x

VALDALLIERE

Mme Sarah ANNE

x

Mme Rolande BLIN

x

M. Frédéric BROGNIART

x

Mme Caroline CHANU

x

M. Herve CHANU

x

M. Gilles FAUCON

x

Mme Josette GAUTREAU

x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
M. Rémi LABROUSSE			X : Mme Sarah ANNE			
Mme Anita LAIR						x
M. Gilbert LOUIS	x					
M. Patrick POUPION	x					
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY						x
M. Michel ROCA	x					
Mme Anne ROHEE						x
VIRE NORMANDIE						
M. MARC ANDREU SABATER	x					
Mme Claudine ARRIVE						x
M. Roland BERAS						x
Mme Annie BIHEL	x					
M. Fernand CHENEL	x					
Mme Marie-Ange CORDIER						x
M. Serge COUASNON						x
Mme Nicole DESMOTTES	x					
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x					
M. Pierre-Henri GALLIER				X : M. Gérard MARY		
Mme Nadine LETELLIER				X : Mme Nicole DESMOTTES		
Mme Catherine MADELAINE						x
M. Gilles MALOISEL	x					
M. Gérard MARY	x					
M. Rémy MAUBANT	x					
Mme Marie-Odile MOREL						x
M. Régis PICOT						x
M. Gaëtan PREVERT						x
Mme Isabelle SEGUIN						x
M. Guy VELANY	x					
TOTAL	55	2	7	0	21	
Nombre de Membres en exercice	85					
Nombre de conseillers présents	57					
Quorum	43					
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	64					

Mme Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

La Communauté de Communes du Pays de Condé et de la Druance avait signé le 30 novembre 2015 une convention avec l'ANAH permettant la mise en place d'un suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) communautaire pour une durée de 3 ans.

L'Intercom de la Vire au Noireau a fait le choix de prolonger cette OPAH jusqu'en 2020 inclus.

Dans ce cadre, la collectivité prévoit d'accorder des subventions complémentaires à celles de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat selon le barème indiqué ci-dessous :

Abondement « Intercom Vire au Noireau »*	
Travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Propriétaires occupants	Prime de 500 € à 1000 € (selon les niveaux de revenus)
Propriétaires bailleurs	10 % du montant des travaux, dans une limite de 2 500 €
Primes « sortie de vacance »* - Propriétaires bailleurs	
Loyer « social » et « très social »	Prime de 1 500 € (logement vacant de plus de 2 ans)
Travaux liés à l'autonomie de la personne	
Propriétaires occupants « très modestes »	10 % du montant des travaux, dans une limite de 900 €
Propriétaires bailleurs	5 % du montant des travaux, dans une limite de 1 300 €
Travaux de lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé	
Propriétaires occupants « très modestes »	10 % du montant des travaux, dans une limite de 3 000 €
Propriétaires bailleurs	10 % du montant des travaux, dans une limite de 3 000 €
Travaux en faveur de logements moyennement dégradés	
Propriétaires bailleurs	5 % du montant des travaux, dans une limite de 1 300 €

* soumis à conditions de revenus et/ou niveau de conventionnement de loyers pour les Propriétaires Bailleurs

Les personnes dont les numéros de dossiers figurent dans le tableau annexé au présent rapport ont réalisé des travaux conformes aux objectifs de l'OPAH communautaire et peuvent prétendre à des subventions d'un montant global de 4 979 € pour un montant total de travaux de 105 177 € TTC, concernant 6 logements de propriétaires occupants.

Ces dossiers ont tous fait l'objet d'une étude par l'ANAH et par la commission « Habitat » de l'intercom de la Vire au Noireau au cours de l'année 2016 (pour 1 dossier « Précarité Energétique »), 2017 (pour 1 dossier « Autonomie ») et au cours de l'année 2019 (pour les 4 autres dossier « Précarité Energétique ») et ont ensuite, été notifiés du montant de la subvention potentiellement accordée en fonction de la réalisation et de la conformité des travaux, que SOLIHA, prestataire en charge du suivi/animation de l'OPAH a accompagné.

Ces demandes d'aide étant conformes, elles ne peuvent être versées qu'après accord du Conseil Communautaire.

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 20 Janvier 2020, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- autoriser le versement des primes visées en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH,
- dire que la dépense d'un montant total de 4 979 € sera imputée au compte 20422 du budget principal.

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : 64 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



N°	STATUT	OBJET DES TRAVAUX	PROGRAMME	MONTANT TTC TRAVAUX	ANAH	SOLIDARITE ECOLOGIQUE TRES MODESTE	AUTONOMIE DE LA PERSONNE	Date Notification intercom
23	PROPRIETAIRE - OCCUPANT	CHGT CHAUDIERE + ISOLATION RAMPANTS PIGNONS	PRECARITE ENERGETIQUE	12 583,00 €	4 771,00 €	500,00 €		
33	PROPRIETAIRE - OCCUPANT	AMENAGEMENT SALLE D EAU		5 268,00 €	1 676,00 €		479,00 €	
65	PROPRIETAIRE - OCCUPANT	POMPE A CHALEUR GEOMETRIE	PRECARITE ENERGETIQUE	23 187,00 €	12 000,00 €	1 000,00 €		
71	PROPRIETAIRE - OCCUPANT	TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE	PRECARITE ENERGETIQUE	20 585,00 €	9 756,00 €	1 000,00 €		
72	PROPRIETAIRE OCCUPANT	TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE	PRECARITE ENERGETIQUE	23 651,00 €	10 000,00 €	1 000,00 €		
76	PROPRIETAIRE - OCCUPANT	TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE	PRECARITE ENERGETIQUE	20 367,00 €	9 652,00 €	1 000,00 €		
			TOTAL	105 177 €	49 855 €	4 500 €	479 €	
			Total du Montant des Subventions de l'IVN / Janvier 2020			4 979,00 €		